

Promotion de l'égalité des genres dans la santé mentale et la recherche clinique

2016/2096(INI) - 12/12/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté le rapport d'initiative de Beatriz BECERRA BASTERRECHEA (ADLE, ES) sur la promotion de l'égalité des genres en matière de santé mentale et de recherche clinique.

Les députés rappellent que le droit au meilleur état de santé physique et mentale fait partie des droits fondamentaux de l'homme. A cet égard, ils indiquent qu'au sein de l'Union 27% des adultes, hommes et femmes confondus ont déjà été touchés par au moins une forme de maladie mentale. C'est la raison pour laquelle ils demandent aux États membres **d'arrêter des mesures et de prévoir des ressources suffisantes permettant à toutes les femmes d'accéder à des services de santé**, notamment des services de santé mentale – y compris des refuges pour femmes –, quels que soient leur statut juridique, leur identité de genre, leurs caractéristiques sexuelles, leur origine ethnique ou leur religion.

L'égalité des genres en matière de santé mentale : les députés invitent la Commission et les États membres à promouvoir des campagnes d'information et de prévention et d'autres initiatives sur les maladies psychiques, afin de mieux sensibiliser l'opinion publique.

Ils demandent par ailleurs que des actions soient menées pour :

- **modifier l'image des personnes touchées par des maladies mentales** : ils insistent notamment sur le fait qu'il existe un lien entre santé mentale et pauvreté et exclusion sociale. Reconnaisant l'influence des médias et particulièrement de l'internet et des réseaux sociaux sur la santé mentale, les députés appellent à davantage de recherches sur ce sujet. Ils signalent que, dans certains cas, les femmes ont une perception déformée de leur image, causée par les médias, les stéréotypes véhiculés par la publicité et la pression sociale, et développent des troubles alimentaires et comportementaux, tels que l'anorexie et la boulimie notamment. Ils invitent également la Commission, les États membres et les autorités locales à répondre aux défis de santé mentale que pourraient rencontrer les personnes LGBTI ;
- **apporter une aide ciblée aux femmes précarisées et réfugiées** : ils demandent aux États membres de protéger les demandeuses d'asile détenues qui signalent des abus afin qu'elles puissent **bénéficier d'une protection** adéquate. Dans la foulée, les députés invitent la Commission, les États membres et les autorités locales à développer des politiques spécifiques adaptées afin de fournir des prestations de santé mentale à des groupes de femmes vulnérables au sein de communautés marginalisées.

L'égalité de genre dans les essais cliniques : les députés soulignent que les essais cliniques de produits pharmaceutiques menés tant sur les hommes que sur les femmes sont nécessaires et qu'ils devraient être inclusifs, non discriminatoires et réalisés dans des conditions d'égalité. En ce sens, ils exigent que **l'étiquetage des produits pharmaceutiques indique clairement si des essais cliniques ont été menés sur des femmes** et si l'on peut s'attendre à des effets secondaires différents entre hommes et femmes. De même, les députés demandent à la Commission de soutenir les projets qui, au niveau de l'Union, sont axés sur la manière dont les femmes sont traitées au cours de la recherche clinique.

Les députés mettent également en lumière la nécessité **d'une action urgente afin de combler l'inégalité de représentation des genres dans les essais cliniques** dans les domaines de la santé où cette inégalité est particulièrement préjudiciable, tels que le traitement de la maladie d'Alzheimer, du cancer, des accidents vasculaires cérébraux, les antidépresseurs, et les maladies cardiovasculaires.

Ils demandent enfin à la Commission et aux États membres de :

- promouvoir les soins de santé au moyen **d'un accès aisé aux services** et grâce à des informations adéquates pour les hommes et les femmes en matière de santé mentale et de recherche clinique;
- faire **l'inventaire des besoins** spécifiques des femmes et des hommes en matière de santé;
- veiller à ce que les stratégies de prévention visent particulièrement les femmes susceptibles de faire l'objet de discriminations;
- reconnaître la violence de genre et la violence contre les femmes en tant que question de santé publique;
- encourager des programmes ayant pour objet les besoins spécifiques des femmes concernant des affections telles que l'ostéoporose, les troubles musculo-squelettiques, la maladie d'Alzheimer et l'endométriose.